

Nos plus location

BIEN SÛR

- Pas de frais de dossier.
- Un mois de loyer en dépôt de garantie.
- Possibilité de prise en charge de votre dépôt de garantie par le Loca-Pass.
- Aide Personnalisée au Logement (APL).

ET SURTOUT

Dès votre installation dans votre logement

- **Un seul interlocuteur : votre chargé de clientèle.**

À la remise des clés, vous faites la connaissance de votre chargé de clientèle qui sera votre interlocuteur privilégié. Il vous donnera toutes les informations utiles pour bien vivre votre location.

- **Un large choix de mode de paiement.**

Païement par prélèvement automatique à plusieurs dates possibles (sûr, simple et efficace), mandat-compte, virement, TIP.

- **La garantie du service "confort plus*".**

Avant votre emménagement, des entreprises assurent le nettoyage et le bon fonctionnement des équipements de votre logement (robinetterie, électricité...).

- **Une permanence d'urgence téléphonique 7j/7.**

Coordonnées de votre agence clientèle :



Retrouvez-nous sur internet :
www.neolia.fr

Siège social
34, rue de la Combe aux Biches
BP 75267 • 25205 Montbéliard
Tél. 03 81 99 16 16
Courriel : contact@neolia.fr

* Le service "confort plus" va s'étendre progressivement à l'ensemble de notre patrimoine.



l'essentiel pour
Louer en
toute simplicité

La force de Néolia

- 6^e Entreprise Sociale pour l'Habitat de France.
- 34 000 logements, situés dans le Grand-Est de la France, de la Lorraine aux Bouches du Rhône.
- Une gamme complète d'habitat du studio au 7 pièces : maisons, appartements, logements étudiants, pour personnes handicapées et pour les séniors.
- Plus de 30 agences clientèles.

Nos équipes à votre service

• Un accueil personnalisé

Nous vous accompagnons à chaque étape : montage du dossier, recherches, visites des logements...

• Des renseignements sur les aides existantes

- Le passeport Loca-Pass du 1% logement et le Fonds de Solidarité Logement permettent, sous certaines conditions, de prendre en charge le dépôt de garantie (caution).

- L'aide Personnalisée au Logement (APL) : accordée sous conditions de ressources et de situation familiale, est déduite du loyer. Nous pouvons en évaluer le montant.

Comment nos logements sont-ils attribués ?

• Les conditions à remplir

Nos logements sont attribués sous conditions de ressources que vous soyez français ou étranger admis à séjourner régulièrement en France.

• Dépôt du dossier de demande de logement

Nous vous adressons un accusé de réception dès lors que vous nous fournissez les informations nécessaires à l'enregistrement.

• Renouvellement de la demande

Votre dossier a une durée de validité d'un an. Au cas où aucune solution n'a pu être trouvée dans ce délai, nous vous demandons par courrier de nous confirmer le maintien de votre demande

• La commission d'attribution

Elle est composée de 6 membres (Néolia, Villes, Associations représentant les locataires). Elle seule a compétence pour décider de l'attribution après examen de votre dossier.

• Les délais d'attribution

Ils varient selon le nombre de logements disponibles dans chaque département, localité ou quartier.

Plus votre demande est large, plus elle a de chance d'être satisfaite rapidement.

• Les critères d'attribution

Ils tiennent compte notamment de votre composition familiale et du niveau de loyer par rapport à vos ressources.

• Les réservataires

Les appartements réservés à nos partenaires (État, Conseil général, Villes, 1% logement) leur permettent de proposer prioritairement les candidats.

